

CONTRIBUTION DU SNUIPP-FSU AU RAPPORT ANNUEL 2020 DE LA CNCDH SUR LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

ORGANISATION INTERNE DU SYNDICAT

Existe-t-il une personne spécifiquement en charge de la coordination des actions contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

Nationalement, le SNUipp-FSU possède en son sein un secteur Droits et Libertés qui prend en charge ces questions et d'autres comme les libertés publiques ou l'égalité femmes-hommes.

Votre syndicat est-il engagé dans des partenariats avec d'autres organisations au niveau national dans le cadre de son action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

Nous sommes membres de collectifs comme le CDERE (Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation) ou AEDE (Agir Ensemble pour le Droits des Enfants). Nous sommes aussi membre à part entière de Solidarité Laïque. Par ailleurs, de façon ponctuelle en fonction de l'actualité, notre organisation est amenée à travailler avec la LDH, le MRAP ou d'autres associations.

Votre syndicat est-il engagé dans des partenariats avec les pouvoirs publics : gouvernement ? Administration déconcentrée ? Collectivité locale ?

À ce jour, il n'y a pas de partenariats à proprement parler, la nature d'une organisation syndicale étant très différente d'une association. Néanmoins dans les instances dans lesquelles nous sommes élu-es, aussi bien au niveau national qu'académique, ces thématiques peuvent être abordées mais cela reste peu fréquent.

Votre syndicat est-il engagé dans des partenariats avec d'autres organisations de la société civile au niveau international et européen ?

Le SNUipp-FSU est membre de l'Internationale de l'Education (IE) et donc de son bureau européen le CSEE (Comité Syndical de l'Education Européen).

C'est notamment dans ce cadre que le SNUipp-FSU a participé à l'édition du livret « Nous sommes avant tout des enfants » qui traite de la question des enfants migrant-es, édité en lien avec Solidarité Laïque et la FCPE.

RACISME, ANTISÉMITISME ET XÉNOPHOBIE : GRANDES TENDANCES POUR L'ANNÉE 2020

 Disposez-vous d'indicateurs pour mesurer le nombre d'actes racistes, antisémites et xénophobes ? Si oui, quel est le mode de collecte de données dont vous disposez ?

Nous ne possédons aucun indicateur de ce type.

• Quel bilan dresse votre syndicat sur l'état du racisme en 2020 ? Et à partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie, de l'antisémitisme pour l'année 2020 ?

Pour le SNUipp-FSU, la situation est préoccupante à plusieurs titres. D'une façon générale, nous faisons le constat d'une désespérance sociale, d'une relégation territoriale qui concourent au développement des idées racistes. Les résultats électoraux et l'ancrage territorial de l'extrêmedroite le prouvent. Loin de provoquer les réponses nécessaires avec des politiques de plein emploi, de développement des services publics, un grand nombre de responsables politiques, y compris parmi ceux actuellement au pouvoir préfèrent le terrain de la stigmatisation à celui du vivre ensemble. Notre plus grande inquiétude vient, depuis plusieurs années, des attaques incessantes envers la population musulmane.

Sur le terrain qui nous préoccupe, nous avons vu des attaques répétées autour de l'accompagnement des sorties scolaires par des femmes voilées. Ces discours, portés y compris par notre Ministre, ne reflètent absolument pas une réalité de terrain apaisée où nos collègues faisant preuve de professionnalisme permettent une participation de toutes les familles sans exclusivité, excluant ainsi tout prosélytisme. Ces discours stigmatisant remettent en cause dangereusement, comme tout récemment le discours présidentiel sur le « séparatisme musulman », le fragile équilibre de la loi de 1905 à laquelle nous sommes fortement attaché-es.

Et cela libère certains actes comme lors de la prise à partie odieuse d'une mère d'élève dans l'enceinte du conseil régional de Bourgogne par un élu du Rassemblement National.

CŒUR DE L'ACTION DU SYNDICAT

Existe-t-il dans votre syndicat des programmes d'action pour lutter contre le racisme et les discriminations à raison de l'origine (campagnes d'information, formations, édition de guides, etc.). Le cas échéant disposez-vous de statistiques sur les actions exercées en justice par votre organisation et relatives à des agissements racistes et/ou discriminatoires (discriminations liées à l'origine, l'ethnie, la nationalité, la religion, au patronyme)?

Au SNUipp-FSU nous n'avons pas de programme d'action mais plutôt des actions de formation interne. Nationalement, les militant-es du secteur Droits et Libertés du SNUipp- FSU se mettent à la disposition des sections départementales pour organiser des formations. Ces dernières années, la question des migrant-es a été centrale.

Par ailleurs, en propre où au sein de notre fédération, la FSU, plusieurs formations ont lieu tous les ans à destination des militant-es. Nous sommes enfin actuellement en phase d'élaboration d'une publication sur la question du racisme.

Votre syndicat a-t-il mené au cours de l'année 2020 des actions spécifiques en lien avec la situation des Gens du voyage et des Roms migrants en France ?

Hormis notre présence au sein du CDERE, aucune action spécifique n'a été menée.

PLAN NATIONAL D'ACTION CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME

• Quel regard portez-vous sur la mise en œuvre du plan contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020 ?

La mise en œuvre du plan contre le racisme et l'antisémitisme avait des ambitions réelles vis-à-vis du monde enseignant :

- « Renforcer l'éducation aux médias et à l'information » ;
- « Renforcer la formation de l'ensemble des personnels à la prévention et la gestion des faits et propos à caractère raciste et antisémite dans les établissements »;
- « Poursuivre les efforts de formation et d'accompagnement pédagogique en matière d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme ».

Notre constat est doublement négatif. D'une part aucun moyen réel ne sont dégagés afin d'assurer les dîtes formations qui, de plus en plus, s'assurent en distanciel dans notre Ministère ce que nous dénonçons. D'autre part, les modifications de programme avec un recentrage sur les fondamentaux mais aussi sur les pratiques évaluatives, ne permettent pas à nos collègues de prendre le temps nécessaire à la conscientisation de nos élèves à ces problématiques.

Il est bon de rappeler les propos de notre Ministre de tutelle le 19 octobre 2017 sur les ondes de RTL parlant de l'égalité filles-garçons : "C'est à tout le monde. C'est du domaine de la vie quotidienne. Ce sont des choses que l'on doit faire comme monsieur Jourdin fait de la prose. Il faut être vigilant sur les questions du quotidien mais il n'est pas nécessaire de faire un cours sur l'égalité garçon-fille ». Ces propos montrent, de notre point de vue, à quel point les questions d'égalité et donc de lutte contre les discriminations sont peu prises en compte au sein de notre Ministère.

QUESTIONS THÉMATIQUES

Selon les thèmes correspondant au champ d'actions de votre syndicat, vous êtes invité-es à produire un paragraphe évoquant les principaux problèmes identifiés et les potentielles réponses qui devraient être initiées pour les résoudre et le cas échéant, les actions menées par votre syndicat. LA CNCDH a pour vocation de formuler des recommandations à l'État et les remontées de terrain sont essentielles pour permettre une approche par les droits.